

Perspective d'investissement

Un rapport trimestriel exclusif de Gestion privée TD Waterhouse Inc.®¹

Printemps 2009

Dans ce numéro

Votre plan d'épargne-retraite vous convient-il?

..... 3

Laisser un legs fiscallement avantageux à ses héritiers

..... 4

À la recherche du creux boursier : l'avons-nous atteint?

PAR ROBERT J. GORMAN, CFA, STRATÈGE DE PORTEFEUILLE EN CHEF, TD WATERHOUSE

Un jour ou l'autre, pendant un long trajet en voiture, tous les parents entendent des lamentations provenant de la banquette arrière de la voiture familiale. Aussitôt l'enthousiasme du départ retombé, les plus jeunes commencent à demander : Est-ce qu'on arrive?

Ces temps-ci, les investisseurs se posent la même question. Après avoir subi un recul boursier brutal qui a diminué de moitié la valeur des actions, les investisseurs, découragés, se demandent quand ils commenceront à récupérer les pertes subies. Bref, avons-nous atteint le creux?

Les hauts et les bas de l'investisseur

Les investisseurs canadiens viennent de connaître l'un des pires semestres de l'histoire. Depuis septembre 2008, le marché boursier canadien a dégringolé, tout comme bien d'autres marchés dans le monde. Cette dégringolade était le reflet d'une brusque aggravation de la crise du crédit, en partie attribuable à la faillite de Lehman Brothers et, dans le cas du Canada, à la chute rapide des prix de nombreux produits de base fabriqués ici.

L'année 2009 ne présente pas d'amélioration sensible jusqu'ici. Après un rebond en décembre et au début de janvier, entraîné par le climat d'optimisme qui a précédé l'assermentation de Barack Obama, les marchés boursiers se sont repliés au point de dépasser les creux enregistrés en novembre. Par ailleurs, ce qui a commencé d'abord par une crise financière s'est répercuté sur l'ensemble de l'économie : le quatrième trimestre de 2008 a enregistré une forte contraction à la fois au Canada et aux États-Unis. La faiblesse de l'économie devrait persister au cours des prochains trimestres.

Comme il fallait s'y attendre, de nombreux investisseurs, lassés de voir la valeur de leurs



La Bourse anticipe l'avenir, en se préoccupant davantage du futur que du passé.

placements fondre comme neige au soleil, ont jeté l'éponge et décidé de se retirer de la Bourse à n'importe quel prix. C'est ce qu'on appelle dans le jargon du marché : la « capitulation » (voir le diagramme « Les hauts et les bas de l'investisseur » à la page 2). Nous en avons perçu des signes vers la fin de 2008, lorsque le nombre de rachats de parts de fonds communs de placement a grimpé, reflétant le profond pessimisme des investisseurs. Cette façon de faire est bien typique : l'épargnant qui investit dans des fonds communs de placement a tendance à acheter des fonds d'actions lorsque le marché culmine et à les vendre quand le marché est à son plus bas.

À l'heure actuelle, l'humeur des investisseurs se situe quelque part entre le découragement et la dépression. Même si les Canadiens savent qu'un

Suite à la page 2

L'avons-nous atteint?

Suite de la page 1

portefeuille composé seulement de bons du Trésor ou de certificats de placement garanti (CPG) ne leur permettra pas de combler leurs besoins pour la retraite ou de les protéger contre l'inflation et l'impôt, ils constatent que dernièrement, ces placements semblent constituer le meilleur choix. Que faire?

Réduction du capital temporaire ou permanente?

Durant les périodes de tourmente comme en ce moment, on retrouve deux catégories d'investisseurs : ceux qui détiennent des portefeuilles temporairement affaiblis et ceux dont les portefeuilles sont atteints de façon permanente. Cette distinction est très importante pour les retraités ou les gens à l'aube de la retraite qui se demandent nerveusement si leurs fonds leur permettront de répondre à leurs besoins futurs.

Les fonds temporairement atteints sont ceux investis dans des entreprises de premier ordre, dont le prix de l'action a baissé en réaction au ralentissement économique. Ces prix devraient finir par rebondir pour refléter les bénéfices normalisés. Ce type de placements correspond à ceux que vous détenez dans vos portefeuilles.

Les investisseurs marqués de façon permanente par le marché baissier sont ceux qui, durant le marché haussier précédent, avaient opté pour une stratégie qui s'est avérée infructueuse. Par exemple, quand le secteur des technologies a atteint son

sommet en 2000, certains se sont jetés sur les titres Internet, croyant qu'ils ne pourraient que s'apprécier. Mais ils ont eu tort : les actions de ce secteur ont chuté et beaucoup d'entre elles n'ont jamais regagné le terrain perdu.

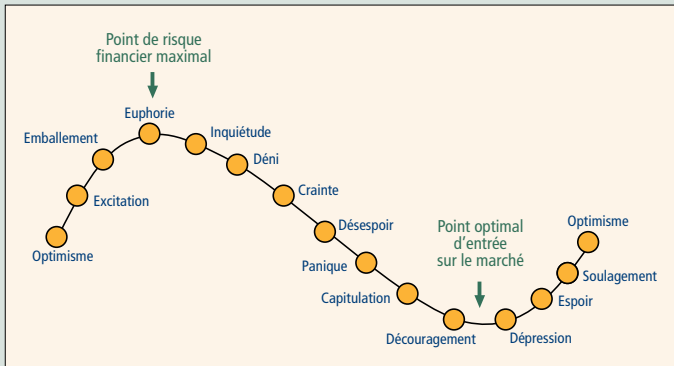
Dans le cycle actuel, les investisseurs touchés de façon permanente seront certainement ceux qui ont investi dans de petits producteurs pétroliers à coût élevé, en misant sur la perspective d'une hausse imminente du prix du baril de pétrole à 200 \$US. Le titre de ces entreprises a dégringolé et nombre d'entre elles ne survivront probablement pas assez longtemps pour voir le baril de pétrole brut augmenter à 200 \$US. Cela ne correspond absolument pas à la méthode que nous utilisons pour investir en votre nom.

Et maintenant?

La Bourse anticipe l'avenir, en se préoccupant davantage du futur que du passé. Il est impossible de savoir précisément quand elle touchera un creux, et nous ne pouvons affirmer avec certitude que nous l'avons atteint. Par contre, à un moment donné, le marché commencera à envisager une reprise économique et amorcera un

Les hauts et les bas de l'investisseur

À l'heure actuelle, l'humeur des investisseurs se situe quelque part entre le découragement et la dépression.



Source : Westcore Funds/Denver Investment Advisor LLC

redressement qui durera probablement de quatre à cinq ans.

Par conséquent, bien que votre portefeuille soit temporairement touché, les titres de grande qualité qu'il renferme devraient regagner des niveaux qui vous permettraient davantage de combler vos besoins futurs. Cela dit, si la turbulence boursière vous fait douter de votre tolérance au risque ou de vos objectifs de placement, cette période est tout indiquée pour discuter avec votre gestionnaire de portefeuille de Gestion privée. Dans l'intervalle, de nombreuses actions détenues dans votre portefeuille versent des dividendes supérieurs à ce que rapportent les titres à revenu fixe; vous serez donc récompensés si vous attendez le retour à la hausse du prix des actions. ■

La stratégie actuelle de Gestion privée

Pondération du portefeuille

- Surpondération modeste des actions
- Légère sous-pondération des obligations, avec une durée un peu plus courte que les indices de référence
- Surpondération des obligations de sociétés, lorsque le mandat le permet
- Surpondération des actions européennes de produits industriels et sous-pondération des titres financiers dans le volet des actions internationales

Rendement en pourcentage des indices de référence

(pour la période du 15 décembre 2008 au 15 mars 2009)

Indice obligataire universel DEX	+2,9 %
Indice composé S&P/TSX	-0,8 %
Indice S&P 500	-9,7 %
Indice MSCI EAEO*	-16,5 %

* Indice Morgan Stanley Capital International Europe, Australasie, Extrême-Orient

Votre plan d'épargne-retraite vous convient-il?

PAR CHARLEY TSAI, VICE-PRÉSIDENT, SOUTIEN DE PLANIFICATION DU PATRIMOINE, TD WATERHOUSE CANADA INC.

En date de mars 2009, l'indice S&P/TSX avait reculé de près de 50 % par rapport au sommet atteint en juin 2008. On comprend que les investisseurs – surtout ceux qui prévoient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années et ceux qui l'ont déjà prise – soient préoccupés par l'incidence qu'aura la récente débâcle boursière. Certains ont peut-être même tenté de procéder à des changements radicaux dans leur portefeuille de retraite. Voici quelques approches efficaces à considérer.

Passer en revue votre plan

Bien qu'il soit normal de s'inquiéter des fluctuations du marché, il faut se rappeler que la tranquillité d'esprit est souvent assurée par un plan financier et de retraite viable, qui tient compte des objectifs de placement et de la tolérance au risque, et par l'application rigoureuse de ce plan.

Un plan solide vous permet plus facilement de ne pas dévier de votre trajectoire et de garder une vue d'ensemble de la situation afin de ne pas vous laisser influencer par les perturbations de la Bourse. En cette période d'incertitude, votre gestionnaire de portefeuille de Gestion privée peut passer en revue votre plan pour vous assurer qu'il est toujours conforme à vos objectifs.

Déterminer les sources de revenu

Vos placements ne sont pas votre seule source de revenu à la retraite. La plupart des Canadiens ont droit à divers revenus de pension.

Vous avez vécu et travaillé au Canada la majeure partie de votre vie? Vous devriez être admissible aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). Indexés à l'inflation, ces revenus sont donc une source de revenu de retraite garanti, qui ne sera pas touché par la volatilité boursière et qui maintiendra votre pouvoir d'achat. De plus, si vous participez à un régime de retraite à prestations déterminées, vous aurez une autre source fixe de revenu de retraite. Certains de ces régimes sont aussi indexés à l'inflation – en partie ou en totalité.

S'il est important pour vous de pouvoir compter sur un revenu sûr et constant, vous pourriez transformer une partie de vos placements en un flux de revenu garanti au moyen d'une rente fixe ou variable. En sachant que vous recevrez un revenu garanti toute votre vie durant, vous aurez l'esprit tranquille. En revanche, vous aurez moins de placements disponibles en cas d'urgence ou pour votre succession.

Maximiser le revenu après impôts

Lorsque vous aurez une bonne idée de vos sources fixes de revenu, vous saurez quel montant vous devrez accumuler à l'aide de vos placements.

Une façon de les faire rapporter davantage consiste à augmenter votre taux de rendement – une solution peu viable si vous êtes déjà retraité ou que la retraite approche, puisque si vous voulez augmenter vos gains potentiels, vous

devrez courir un plus grand risque.

Une stratégie plus appropriée serait de maximiser votre revenu après impôts. À cette fin, vous devez investir de façon fiscalement avantageuse et tirer parti de tous les allègements fiscaux mis à votre disposition. Voici quelques suggestions :

- ▶ Répartissez vos placements parmi vos RÉR/FRR, CELI et portefeuilles non enregistrés en vue de mettre vos revenus d'intérêts à l'abri du fisc (dans un RÉR/FRR et un CELI) et de tirer pleinement profit du crédit d'impôt pour dividendes et du taux d'imposition inférieur pour les gains en capital (dans les portefeuilles non enregistrés).
- ▶ Réduire le montant total des impôts de votre ménage en fractionnant les revenus avec le conjoint dont le revenu est le plus faible, c'est-à-dire en décidant conjointement de fractionner le revenu de retraite, en partageant les prestations du RPC/RRQ et en donnant à ce conjoint des fonds à déposer dans un compte d'épargne libre d'impôt.

Votre gestionnaire de portefeuille de Gestion privée peut vous aider à vous assurer que vos placements sont répartis de façon à vous fournir le revenu dont vous avez besoin d'une manière fiscalement avantageuse. ■

Protection financière pour gens occupés

Nous vivons à un rythme effréné. Bon nombre d'entre nous doivent à la fois mener leur carrière, prendre soin de parents âgés, trouver du temps pour voyager (par affaires ou par plaisir) et essayer de se tenir en forme. Lorsqu'on y ajoute la gestion de ses affaires financières, la tâche peut sembler écrasante.

Si c'est votre cas, vous pourriez profiter du service **Gestion et protection financières** offert par les Services fiduciaires privés TD Waterhouse². Grâce à ce service, on s'occupe pour vous ou un membre de votre famille des finances courantes – placements, factures, déclarations de revenus, et même de questions complexes de planification fiscale ou successorale.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre gestionnaire de portefeuille de Gestion privée.

Investir en vue de la croissance avec le CELI

Le rôle du nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI) reçoit beaucoup d'attention – essentiellement en tant qu'aide à l'épargne. Cependant, le CELI constitue un excellent moyen d'investir en vue de la croissance au moyen d'actions, d'obligations, de fonds d'actions et d'autres produits gérés.

Les revenus et les plus-values réalisés dans votre CELI sont exempts d'impôt, et vous pouvez retirer des fonds en tout temps et pour n'importe quelle raison, sans incidence fiscale.

Pour en savoir plus sur la meilleure façon d'utiliser le CELI selon votre situation, communiquez avec votre gestionnaire de portefeuille de Gestion privée.

Laisser un legs fiscalement avantageux à ses héritiers

Votre plan financier comprend peut-être une portion d'épargne que vous ne prévoyez pas dépenser. Peut-être avez-vous déjà pris soin de vos besoins pour la retraite et investi une somme d'argent que vous comptez léguer aux êtres chers. Or, le succès de ce plan est grandement tributaire du rendement de vos placements. Si ceux-ci ne sont pas dans un compte enregistré, plus le rendement sera élevé, plus vous aurez d'impôt à payer. Au bout du compte, le patrimoine légué pourrait s'avérer plus modeste que prévu, puisque l'impôt sera prélevé sur le revenu de vos placements non enregistrés et que votre succession devra payer des frais de règlement et d'autres dépenses.

Une solution pour vos besoins

Comment vous assurer de payer moins d'impôt maintenant et de léguer un patrimoine plus important? Une stratégie de planification financière appelée « Programme de transfert des actifs personnels » peut constituer une solution. Il s'agit d'une façon simple et logique de maximiser potentiellement le capital de votre succession en utilisant une assurance-vie libre d'impôt qui peut offrir :

- ▶ une valeur élevée et immédiate à la succession;
- ▶ des gains à l'abri de l'impôt;
- ▶ un avantage exempt d'impôt pour vos héritiers;
- ▶ des frais de règlement réduits, si vous avez désigné un bénéficiaire;
- ▶ une possibilité de protection contre les créanciers; et
- ▶ des liquidités, au besoin.

Bénéficiaire d'une assurance-vie

Le Programme de transfert des actifs personnels place les fonds d'un placement imposable dans une police d'assurance-vie exempte d'impôt. Cette police offre une protection d'assurance-vie immédiate, et le placement bénéficie d'une croissance à imposition différée, afin que vos héritiers reçoivent le produit de l'assurance exempt d'impôt. En utilisant cette stratégie de planification financière, vous pouvez accroître la valeur de votre succession, et réduire le montant d'impôt à payer.

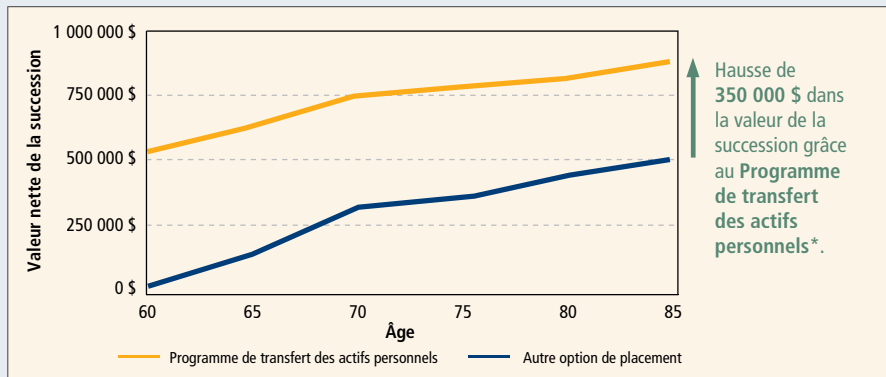
Transférer ses actifs

Supposons que Marie, âgée de 60 ans et retraitée, a décidé de transférer au cours des dix prochaines années un montant de

25 000 \$ par an de ses placements non enregistrés à une police d'assurance-vie universelle au montant de 500 000 \$. Maintenant, Marie possède une assurance-vie d'une valeur de 500 000 \$, et lorsqu'elle aura 85 ans, la valeur nette de sa succession dépassera 845 000 \$. Grâce à ce simple transfert, Marie pourra léguer un montant de 350 000 \$ de plus que si elle avait maintenu sa stratégie de placement actuelle (voir l'encadré ci-dessous)*.

De concert avec un spécialiste en assurance et en planification successorale, votre gestionnaire de portefeuille peut vous aider à profiter pleinement du Programme de transfert des actifs personnels et d'une panoplie d'autres stratégies de protection du patrimoine. ■

Payer moins d'impôt vous permet de léguer une somme plus importante à vos bénéficiaires



* En supposant un taux d'imposition de 45 %, un taux de rendement de 6 % sur les placements investis à l'aide d'une autre stratégie de placement et une police d'assurance-vie universelle InnoVision de Manuvie.

Les personnes et les situations décrites dans cet article sont fictives. Cet exemple a pour but d'aider les clients à déterminer leurs besoins. Même si les hypothèses et les valeurs utilisées dans cet exemple étaient raisonnables au moment de rédiger cet article, compte tenu des lois fiscales en vigueur, elles ne sont présentées qu'à titre d'illustration. L'exemple met en relief les caractéristiques des produits et des stratégies qui y sont décrits. Le client devrait obtenir les conseils d'un professionnel qualifié – comptable, fiscaliste ou conseiller juridique – avant de s'engager dans une voie précise.

Tous les produits et services d'assurance sont offerts par l'entremise d'agents d'assurance-vie autorisés des Services d'assurance TD Waterhouse Inc., membre du Groupe Financier Banque TD.

Les données du présent bulletin sont à jour au 20 mars 2009 et ne reflètent pas nécessairement des conditions ou des événements subséquents du marché. Le présent bulletin vous est offert à titre de renseignement. Les articles n'ont pas pour but de fournir des conseils personnels financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Le rendement passé n'est pas représentatif des résultats futurs. Les graphiques et les tableaux sont présentés uniquement à titre d'illustration; ils ne reflètent pas la valeur future ou le rendement futur. Les énoncés du présent article sont fondés sur des sources jugées fiables, mais leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Toute personne devrait étudier les stratégies de placement ou de négociation en fonction de ses objectifs et en consultation avec son conseiller juridique, son fiscaliste ou son conseiller en placement. La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions dans les renseignements ni des pertes ou dommages subis.

La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses dirigeants, administrateurs, filiales ou délégués peuvent détenir certains titres mentionnés dans le présent bulletin et peuvent, de temps à autre, acheter ou vendre ces titres sur le marché boursier ou autrement.

Aucune sanction des produits, des services ou des renseignements de tierce partie n'est exprimée ou sous-entendue par les renseignements, les documents ou les contenus mentionnés ou inclus dans ce bulletin.

¹ Gestion privée TD Waterhouse est une division de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – Membre du FCPE.

² Les Services fiduciaires privés TD Waterhouse sont offerts par La Société Canada Trust.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

*Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisée sous licence. © 2009. Gestion privée TD Waterhouse Canada Inc. Tous droits réservés.



Sources Mixtes
Cert no. SW-COC-000952
© 1996 FSC



Waterhouse
La richesse de l'expérience